



**HOP-D-102 CHARTE D'ENGAGEMENT DU VISITEUR
EN EHPAD ET A LA MAS**



Je soussigné(e) Madame / Monsieur _____

Demeurant (adresse) : _____

- ☞ M'engage à faire preuve de civisme envers les patients / résidents et le personnel soignant.
- ☞ M'engage à respecter l'intégralité du protocole et des mesures sanitaires mises en œuvre par les Centres hospitaliers de Corbie et d'Albert énumérés ci-dessous.
- ☞ M'engage à respecter à appliquer la « check-list obligatoire du visiteur ». (voir au verso)
- ☞ Atteste sur l'honneur que je ne présente pas de symptômes du COVID-19 à ce jour.

Liste de symptômes :

- Température supérieure à 38°C ou 37,5°C si prise de paracétamol
- Fatigue inhabituelle, frissons
- Courbatures sans explications
- Maux de tête inhabituels
- Toux, nez qui coule, maux de gorge
- Gêne respiratoire, essoufflement inhabituel
- Douleur dans la poitrine
- Perte brutale de l'odorat et disparition du goût
- Diarrhée

En cas de non-respect des gestes barrières, le visiteur sera interdit de visite jusqu'à nouvel ordre. Lorsque le non-respect de ces règles amène un risque de contamination pour le résident, ce dernier est placé en confinement en chambre pour sa protection et celle de la communauté des résidents et professionnels.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A(lieu), le..... (date)

Signature

Co-construit par la communauté médicale, paramédicale et la Direction des CH d'Albert et de CORBIE, les principes guidant la reprise des visites en sanitaire sont les suivants :

- Toutes les visites sont impérativement sur rendez-vous auprès du service d'animation (ou éducateurs pour la MAS d'Albert) Les visites sont prévues **du lundi au dimanche** de 13h30 à 16h15. La durée est limitée à **45 minutes par semaine et par résident.**
- Le principe est un droit de visite limité à 2 visiteurs maximum par résident. **Les personnes mineures sont acceptées si elles sont capables de respecter les mesures barrières.**
- Par exception et pour motif médical, la visite en chambre peut être organisée pour un visiteur à la fois (de plus de 15 ans) respectant les gestes barrière
- L'ensemble des visites est consigné dans un **registre se trouvant à l'entrée du service**. Il sera **conservé et archivé** par la direction de l'établissement.
- Les visiteurs s'engagent, par signature de la « **charte d'engagement** », à respecter minutieusement les mesures barrières.
- L'organisation des visites est fonction de l'évolution sanitaire : elle est prononcée par le Directeur de l'établissement, jusqu'à nouvel ordre et pourra être interrompue si la situation sanitaire l'exige.

CHECK-LIST : CHAQUE VISITEUR S'ENGAGE :

1. A se présenter à un membre de l'équipe avant d'entrer dans la chambre et à lui **remettre les objets ou denrées non périssables destinées au patient/ résident pour désinfection ou mise en quarantaine.**
2. A signer la « **charte d'engagement du visiteur** » et à apposer son nom sur le **registre de suivi** en utilisant son **propre stylo.**
3. A vérifier sa température à son domicile et se soumettre le cas échéant à un **contrôle de température avant de rendre visite à son proche.**
*Si la température relevée est **supérieure à 38°C** sans prise de paracétamol ou **37.5°C** si prise de paracétamol, le visiteur **s'engage à ne pas venir au Centre Hospitalier et à reporter sa visite.***
4. A **appliquer de la solution hydro-alcoolique (SHA)** sur les mains à l'entrée et à la sortie du service ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la chambre et à porter **un masque** (en tissu ou chirurgical) **recouvrant le nez et la bouche** et à le conserver tout au long de la visite. *Dans le cas où le visiteur ne dispose pas de masque, l'établissement lui en fournit un.*
5. A se rendre **accompagné d'un membre de l'équipe directement en chambre en respectant la circulation établie. Visite uniquement en chambre ou dans le Parc,** et pas dans les salons, salles à manger ou couloirs
6. A **ne pas rallumer le ventilateur** arrêté par les soignants avant son entrée dans la chambre du patient ou résident et ce, durant tout le temps de la visite.
7. A **respecter impérativement la distanciation sociale avec le résident ou patient : 1 mètre de distance,** sans aucun contact physique.
8. A **ne pas utiliser les toilettes dans la chambre du patient ou résident** mais uniquement celles dédiées aux visiteurs, dans les couloirs.
9. A **sortir du service** au terme de la visite sans qu'il soit besoin de le rappeler
10. A **sortir de l'enceinte de l'établissement** sans détour **puis à retirer son masque** et à le jeter dans la poubelle s'il s'agit d'un masque jetable ou à le mettre dans un sachet pour le laver s'il s'agit d'un masque lavable